

Accident mortel de la circulation

Guy Noël Ndong tué par un chauffard à l'ancienne gare routière

J-C.A
Libreville/Gabon

L'auteur de l'accident n'a même pas daigné s'arrêter pour s'enquérir de l'état de la victime. Une situation qui a courroucé plus d'un témoin. Récit des faits.

LES riverains de la zone dite "La Sorbonne", dans le troisième arrondissement de la capitale, ne se sont pas encore remis du terrible accident de la circulation auquel ils ont assisté dimanche à la mi-journée. En effet, un homme âgé d'une trentaine d'années, Guy Noël Ndong Zomo,

taximan de son état, qui venait de confier son véhicule à un mécanicien dans le secteur pour un contrôle de routine, a violemment été percuté par une voiture de marque Rav 4, qui roulait à vive allure dans le sens STFO-Gare routière. Le choc a été tel que le malheureux Guy Noël Ndong Zomo ne s'est plus relevé, tué sur-le-coup. Les riverains accourus sur les lieux de l'impact n'ont pu que constater le décès du jeune homme dont le corps a ensuite été acheminé vers une maison de pompes funèbres. Mais, en fait, qui est Guy Noël Ndong Zomo ? C'est un jeune compatriote



Photo : JCA

Le jeune Guy-Noël Ndong Zomo alors qu'il était encore étudiant.

qui, malgré son énorme bagage intellectuel, avait préféré se lancer dans les affaires, comme on dit. En

effet, titulaire d'une maîtrise en Anthropologie obtenue à l'Université Omar Bongo (UOB), il suivra une

formation complémentaire dispensée par la coopération canadienne à l'Ecole normale supérieure (ENS), laquelle sera sanctionnée par un Master 2. Au regard d'un tel cursus et alors que plus d'un le voyait embrasser une bonne carrière d'enseignant, Guy Noël Ndong Zomo choisira plutôt de s'orienter vers le transport en commun, en devenant taximan dans la commune de Libreville. Un choix que ses proches ont eu du mal à comprendre. En fait, la victime, qui exerçait déjà ce métier alors qu'il était encore sur les bancs de la faculté, y avait pris goût et semblait apparemment y trouver

son compte. D'ailleurs, il ne manquait pas de déclarer à ses détracteurs qu'il gagnait bien sa vie, « mieux que certains fonctionnaires », renchérisait-il... C'est donc cet homme d'affaires en devenir qui vient d'être fauché à la fleur de l'âge par un des nombreux chauffards qui transforment les rues de la capitale en scènes de crimes. Comment comprendre, en effet, que l'on puisse rouler à une vitesse démentielle sur le tronçon Gare-routière-STFO, lorsque l'on sait que le lieu grouille toujours de monde, de jour comme de nuit. Et que font les policiers qui y sont postés en permanence ?

Incendie à la cathédrale Notre Dame de l'Assomption de Sainte-Marie

L'acte d'un dégénéré mental

COE
Libreville/GABON

IL s'en est fallu de peu pour que la cathédrale Notre Dame de l'Assomption de la mission Sainte Marie parte en fumée. En effet, dans la nuit de lundi, le feu a été allumé à l'entrée principale de l'église. Les flammes, qui avaient commencé à lécher les battants, ont été heureusement vite combattues par des paroissiens dont les logements sont contigus à la cathédrale.

C'est un dégénéré mental errant habituellement dans le secteur, reconnaissable par un caddie contenant de vieux pneus qu'il pousse en permanence, qui serait à l'origine de ce sinistre heureusement vite maîtrisé. C'est d'ailleurs en mettant le feu à ces pneumatiques qu'il a provoqué cet incident devant la porte centrale, aujourd'hui noircie par la suie. Selon le Père Jean-Charles Demelle, administrateur de la paroisse Ste Marie, c'est vers minuit qu'ils ont été informés de ce que la

cathédrale était en feu. Mais lorsqu'ils sont arrivés sur les lieux, l'incendie était déjà circonscrit par les paroissiens. Mais, il a tout de même noté le rapport difficile entre ce malade mental et l'archevêché, affirmant que c'est la 3e fois que cette personne manifeste son intention d'y mettre feu. Aussi, le père Demelle attire-t-il l'attention sur le danger que représente pour la société et les édifices la situation des malades mentaux en errance dans tous les coins de Li-



Photo : Cadette Ondo Eyi

La porte principale de la cathédrale Notre Dame de l'Assomption Sainte-Marie léchée par les flammes.

breville. Il en veut pour preuve la débile qui avait

violemment balancé un enfant par dessus l'échan-

neur de l'ancienne RTG, après l'avoir arraché à sa mère. La fillette, on s'en souvient, était morte par la suite. Il faut, donc, estime l'homme d'église, une réelle prise en charge des individus atteints de démence afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes et des biens. Après son interpellation, le présumé pyromane a été conduit au commissariat de Nkembo où, au regard de son état, la thèse d'un incendie criminel a été écartée. Il a donc été remis en liberté, en attendant peut-être qu'il commette un drame.

Vol à la direction générale des Examens et Concours

Treize ordinateurs et une imprimante emportés

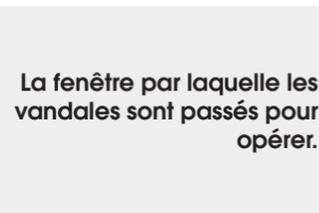
AEE
Libreville/Gabon

LES services de la direction générale des Examens et Concours (DGEC) ont été le théâtre d'un vol dans la nuit du 21 au 22 juin 2015. Les malfaiteurs, selon toute vraisemblance, sont passés par l'arrière du bâtiment, après avoir forcé une grille de sécurité. Ils ont emporté 13 ordinateurs et une

imprimante, agissant à la barbe du gardien de nuit commis à la surveillance des lieux. C'est d'ailleurs ce qui fait dire aux agents en poste dans ce service que cette scène est inexplicable, dans la mesure où le vigile est censé veiller toute la nuit, jusqu'au matin. «Le vol se serait certainement passé très tard dans la nuit, parce que certains de mes collaborateurs sont restés dans les locaux pour travailler, jusqu'à 23 heures environ», confie un res-

pensable de cette direction que nous avons rencontré. Celui-ci voit d'ailleurs dans ce vol une volonté, pour ses auteurs, de nuire aux efforts consentis par le gouvernement dans la mise en place des moyens pour le bon déroulement des examens, qui se profilent à l'horizon. Mais ce dernier rassure, en soulignant que cet acte est loin de décourager la DGEC. Elle promet de travailler d'arrache-pied, en redoublant de vigilance, pour réussir la

mission qui lui a été confiée par sa hiérarchie. En attendant, l'affaire a été portée devant les services compétents, afin de démasquer les auteurs de ce forfait.



La fenêtre par laquelle les vandales sont passés pour opérer.



Photo : Abel Eyeghe Ekore

Vol et prostitution

Deux demoiselles, Koulanguila et Obone devant la justice

SCOM
Libreville/Gabon

BLANDIA Koulanguila, 24 ans, et Carine Obone, 28 ans, toutes deux Gabonaises, ont été appréhendées par les agents de la brigade de gendarmerie sud du Camp-Roux, pour vol d'argent et prostitution. Une plainte déposée par un Ouest-africain, ami de Kou-

languila, auprès des services du Camp-Roux est à l'origine de cette interpellation. En effet, le 10 juin dernier, vers 22 heures, Blandia Koulanguila se rend au domicile de son pote à Petit-Paris. Mais elle ne s'y rend pas seule. Elle est accompagnée de sa copine Carine Obone. Il a juste fallu, à leur hôte, le temps de prendre une douche pour que ses invitées filent à l'anglaise. En prenant la poudre d'escampette, les demoiselles

emportent le portefeuille de l'Ouest-africain dans lequel se trouve une somme de 70 000 francs. Grâce à un de ses frères qui, semble-t-il, entretenait également des relations sexuelles rémunérées avec Blandia Koulanguila, la victime tend un piège à la présumée voleuse dans un motel, situé à Akébé. En réalité, il s'agit d'une souricière puisque les éléments de la gendarmerie, présents sur les lieux avec les garçons, mettent aux

arrêts la demoiselle. Sa camarade Carine est également cueillie à son tour la même nuit. Conduites au poste, les présumées voleuses ont reconnu les faits. Le maigre butin enlevé par les deux filles, est cependant loin de ce qu'il faut pour rendre quelqu'un riche, car Koulanguila et Obone ont pris chacune, respectivement, 50 000 francs et 20 000 francs. Les deux amies, qui traînent une sordide réputa-



Photo : SCOM

Blandine Koulanguila (d) et Carine Obone méditent sur leur sort.

tion dans ce type d'ar-

naque, ont été déférées devant la justice, le 12 juin dernier.